

DEC213905INP

Décision portant nomination de M. Florent Calvo en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut de physique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Florent Calvo, directeur de recherche de deuxième classe est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut de physique, du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour 30% de son temps de travail.

Sa mission a pour objet le suivi scientifique des groupements et des fédérations de recherche pour l'Institut de physique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Florent Calvo demeure affecté à l'UMR5588 – Laboratoire interdisciplinaire de physique (LiPhy) – Université Grenoble Alpes – 140 avenue de la Physique – BP87 – 38402 Saint Martin d'hères Cedex.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 07/02/22

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl

